



ABONDANCE, le 06 décembre 2024

ARRETE MUNICIPAL
**interdisant l'accès au public à la via ferrata des Saix de
Miolène du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025.**

N° 346/2024

Le Maire d'Abondance,

VU les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.610-5 du code pénal,

CONSIDERANT nécessaire de fermer l'accès à la Via Ferrata durant la période hivernale qui rend les conditions d'accès difficile à la Via Ferrata des Saix de Miolène.

A R R Ê T E

Art. 1er. – La Via Ferrata dit de Sous les Saix sera fermée à tous les usagers du 15 novembre 2024 au 15 avril 2025 inclus.

Art. 2. – La signalisation de fermeture ainsi que le présent arrêté seront apposée par la Communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance pour permettre l'application des présentes dispositions.

Art. 3. – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

Art. 4 – Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur l'adjutant-chef de la Brigade de Gendarmerie d'Abondance,
- Monsieur le Chef de Centre du Centre de secours d'Abondance,
- Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- Les services techniques de la commune d'Abondance,

chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire
Paul GIRARD-DESPRAULEX.

